Image not found or type unknown

Renonciation heritage suite décés d'un enfant

Par **LEFEBVRE PATRICE**, le **11/01/2017** à **08:02**

Bonjour
Notre fils est décédé accidentellement heurté par un véhicule alors qu'il circulait à pied.Un dossier d'indemnisation est en cours chez l'assureur du véhicule.
Notre fils n'avait que nous ses parents, était fils unique
et vivait avec nous.Ma question est ce que l'indemnisation
accordée à chaque parent (père et mère doit être déclarée
dans la succession ?
2/ si je renonce à la part successorale qui me revient de
mon fils sa mère recevra t'elle la totalité de l'indemnisation de l'assurance du conducteur de ce même véhicule ?
Bien à vous.
PL

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés